Mairie de Clérac
Charente - Maritime
1 place de la mairie - 17270 Clérac
Téléphone : 05 46 04 13 12
E.mail : info@ville-clerac.fr
secretariat@ville-clerac.fr

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AVIS AU PUBLIC
ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'aliénation du chemin rural 98

Par arrêté municipal n° 002-2025-272 en date du 18/11/2025, le maire de la commune de Clérac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement du chemin rural n°98 dit « Albret ».

Madame Aurore BRUNE a été désignée commissaire enquêteur par arrêté du 18/11/2025

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Clérac du 18 décembre 2025 à 11h00 au 09 janvier 2026 à 15h00, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de8h30 à 12h30 et de 14h 00 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Clérac, le 18 décembre 2025 de 11h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mme le commissaire-enquêteur – Mairie de Clérac – 17270 CLERAC ou secretariat@ville-clerac.fr .